



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT / BROW ARTIST 5 jours/ 35 heures

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

Ce programme fixe les conditions de l'apprentissage des Techniques de Maquillage Permanent sourcils methode electrique. D'une durée globale de 35 heures sur 5 journées consécutives, elle comporte :

- Un module Théorique (7 parties)
- Un module Pratique (3 parties)

MODULE DE FORMATION THÉORIQUE / 7 UNITÉS

PARTIE 1 : REGLEMENTATION RELATIVE AU MAQUILLAGE PERMANENT

- Rappel législatif et contrôle des connaissances acquises lors de la formation Hygiène et Salubrité
- Rappel des obligations légales du professionnel ; rappel de la loi
- Présentation des devoirs du praticien (responsabilité civile professionnelle et pénale)
- Rappel des assurances obligatoires à souscrire
- Conseil sur les différents statuts juridiques (Artisan, Auto-Entrepreneur, Etc...)

PARTIE 2 : PROTOCOLE DE SEANCE DANS LE RESPECT DES REGLES D'HYGIENE

- Maitriser le protocole d'accueil et d'installation cliente
- Maitriser le protocole de nettoyage cutané et préparation du technicien
- Maitriser le protocole de préparation de la peau en fonction de la zone, protection de la cliente
- Protocole de fin de séance : Elimination du matériel souillé, collecte de l'aiguille, décontamination du poste

PARTIE 3 : GESTION DE LA CLIENTE

Avant la prestation

- Savoir promouvoir son activité : Publicité, site internet, Réseaux Sociaux
- Savoir gérer un premier contact téléphonique

SARL KEJANA/ BROW ROOM/ ÉCOLE INTERNATIONALE DE DERMOPIGMENTATION
ESTHETIQUE ET MEDICALE

27 rue des Ameriques 17000 LA ROCHELLE / BROW ROOM® Reproduction même partielle interdite

Declaration d'activité enregistrée sus le numero 750170246117

- Savoir accueillir sa cliente et mener le rendez-vous
- Soigner sa présentation pour offrir une bonne impression et représenter son activité
- Apprendre à décoder le non verbal, cerner les motivations, traiter les objections
- Apprendre à refuser les demandes exubérantes, les pigmentations à risque
- Prise de photographie avant intervention et signature de la décharge de responsabilité

Pendant la prestation

- Apprendre et anticiper la gestion éventuelle de la douleur pendant l'intervention.
- Connaître les interdictions et danger d'utiliser un produit anesthésiant pour un non-médecin
- Donner les bonnes informations et les bons conseils à vos clientes
- Connaître les précautions, contre-indications et conseils post acte
- Savoir établir la fiche client, la facture de la prestation, prise de photographie après intervention
- Présenter à la cliente la séance de finition et la retouche annuelle.

- PARTIE 4 : MORPHOLOGIE

- Rappel des différentes morphologies du visage.
- Reconnaître les différentes formes et leurs corrections
- Savoir adapter le tracé au style de la cliente
- Dessin : Apprendre à tracer les formes, un sourcil en poil à poil, point par point

- PARTIE 5 : COLORIMETRIE -

- Apprendre à reconnaître des bases colorimétriques, couleur (froide, chaude)
- Différencier les types de peau

- PARTIE 6 : PIGMENTS

- Connaître la chimie des pigments (Organique / Minéraux)
- Distinguer l'évolution du pigment dans la peau (Localisation, Elimination, Vieillessement).
- Analyser la composition des pigments (Etiquetage, Conformité, Traçabilité)

PARTIE 7 : LE MATERIEL PROFESSIONNEL

- Connaître et utiliser le dermographe
- Connaître les différentes configurations d'aiguilles et leurs spécificités
- Rappel des règles d'élimination des aiguilles, souscription d'un contrat d'élimination des déchets (DASRI)

MODULE DE FORMATION PRATIQUE / 3 UNITÉS

- PARTIE 8 : SOINS PREALABLES A LA PIGMENTATION SOURCIL
- Installation d'un poste de travail
- Épilation des zones concernées
- maquillage

- PARTIE 9 : LES TECHNIQUES DE PIQUAGE SUR PEAU SYNTHETIQUE -
- Maitriser les techniques du lignage
- Maitriser les techniques du dégradé
- Maitriser les techniques du remplissage
- Maitriser les techniques du dessin de poil

PARTIE 10 : PRATIQUE / LES SOURCILS SUR MODELE -

- Démonstration - tracé- Réalisation

MODULE DE FORMATION PRATIQUE & THÉORIQUE / 10 UNITÉS

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- JOUR 1 - 7H THÉORIE
- 10h00 – 10h30 Début de la formation Présentation de la formatrice et des stagiaires
Présentation de la formation - Introduction au Maquillage Permanent
- 10h30 – 11h50 Réglementation relative au maquillage permanent (UNITÉ 1)
- 11h50 – 12h00 Pause
- 12h00 – 13h00 Précautions et contre-indications Protocole de séance dans le respect des règles d'hygiène (UNITÉ 2)
- 13h00 – 14h00 Pause déjeuner
- 14h00 – 14h30 Présentation et utilisation du dermographe et du matériel professionnel (UNITÉ 7)
- 14h30 – 18h00 Présentation théorique de la technique des sourcils (UNITÉ 4) Dessin des sourcils sur feuille d'entraînement
- JOUR 2 - 7H THÉORIE
- 10h00 – 11h30 Colorimétrie Présentation des pigments (UNITÉS 5 & 6) – Sourcils
- 11h30 – 11h40 Pause
- 11h40 – 13h00 Colorimétrie Présentation des pigments (UNITÉS 5 & 6) – Sourcils
- 13h00 – 14h00 Pause déjeuner
- 14h00 – 16h30 Entraînement sur peaux synthétiques (UNITÉ 9)
- 16h30 – 17h00 Démonstration et installation complète du poste de travail (UNITÉ 8)
Briefing et déroulement de la première journée de pratique
- 17h00 – 18h00 Cours de marketing Savoir promouvoir son activité (UNITÉ 3)
- JOUR 3 - 7H PRATIQUE
- 10h00 – 13h30 Pratique sur modèle (UNITÉS 10-11-12)
- 13h30 – 14h30 Pause déjeuner
- 14h30 – 17h30 Pratique sur modèle (UNITÉS 10-11-12)
- 17h30 – 18h00 Debriefing de fin de journée
- JOUR 4 - 7H PRATIQUE
- 10h00 – 13h30 Pratique sur modèle (UNITÉS 10-11-12)

SARL KEJANA/ BROW ROOM/ ÉCOLE INTERNATIONALE DE DERMOPIGMENTATION
ESTHETIQUE ET MEDICALE

27 rue des Ameriques 17000 LA ROCHELLE / BROW ROOM® Reproduction même partielle interdite

Declaration d'activité enregistrée sus le numero 750170246117

- 13h30 – 14h30 Pause déjeuner
- 14h30 – 18h00 Pratique sur modèle (UNITÉS 10-11-12)
- 17h30 – 18h00 Debriefing de fin de journée.

- JOUR 5 - 7H PRATIQUE
- 10h00 – 13h00 Pratique sur modèle (UNITÉS 10-11-12)
- 13h00 – 13h30 Évaluation QCM
- 13h30 – 14h30 Pause déjeuner
- 14h30 – 17h00 Évaluation pratique : Pratique sur modèle (UNITÉS 10-11-12)
- 17h00 – 18h00 Compte-rendu évaluation et validation des acquis de la formation Compte-rendu évaluation du stagiaire et bilan, remise des attestations de présence, du certificat de participation

* En fonction des disponibilités des modèles, la répartition de ceux-ci pourra être modifiée selon le schéma suivant : 2 stagiaires pour un modèle. De plus, en cas d'absence totale de modèle, la pratique sera remplacée par de l'entraînement sur peau latex.

CONTENU DE LA FORMATION

L'ACTION DE FORMATION A POUR OBJECTIFS :

- Maîtriser les connaissances théoriques du maquillage permanent sourcils
- Maîtriser les techniques de bases du maquillage permanent
- Les participants seront capables d'appliquer ces techniques dans leur pratique professionnelle.

PREREQUIS ET PUBLIC VISE - NIVEAU DES CONNAISSANCES

PREALABLEMENT NECESSAIRES :

- Cette formation est ouverte à tout public. Le CAP d'esthétique n'est pas obligatoire, cela dit, il est préférable pour les personnes non diplômées, de suivre, à titre de prérequis une formation MAQUILLAGE.
- La pratique de de la dermopigmentation vous oblige à suivre une formation hygiène et salubrité (Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique).

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

- Support écrit remis à chaque stagiaire
- Animation PowerPoint projetée sur écran
- Démonstration des techniques enseignées à chaque étapes de la théorie.
- Mise à disposition de poste de travail complet avec appareil et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises par contrôle de la technique sur modèles

EVALUATION DE LA FORMATION :

- En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

- États d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.